



Unité de Formation par Apprentissage

Lycée automobile et transport

GRANDE SYNTHE

Le métier

Le bachelier professionnel en maintenance des véhicules exerce son activité de service dans tous les secteurs de la maintenance des véhicules. Il peut intervenir dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs ou qui traitent les véhicules toutes marques ; dans les services de maintenance des entreprises de transport ou de flottes de véhicules. Selon la structure qui l'emploie, le titulaire du bac pro maintenance des véhicules exerce ses activités individuellement ou au sein d'une équipe pour réaliser les opérations de maintenance périodique et corrective ; effectuer des diagnostics sur les véhicules ; réceptionner et restituer le véhicule ; participer à l'organisation de la maintenance. Il intervient plus précisément en fonction de sa formation dans les domaines de la maintenance : des voitures particulières ; des véhicules de transport routier ; des motocycles.

Le BAC PRO Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier remplace le BAC PRO Maintenance des véhicules automobiles option véhicules industriels (dernière session normale d'examen en 2016)

La formation

Formation en 2 ans en alternance UFA/Entreprise ou en 2 ans pour les titulaires d'un CAP

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais adaptés à la pédagogie de la formation en alternance.

Enseignement général : **700** heures pour les 2 ans

Enseignement technologique et professionnel : **700** heures

Epreuves d'examens évaluées en contrôle en cours de formation (CCF).

La formation pratique en entreprise est assurée par le Maître d'apprentissage.

UFA du Lycée automobile et transport

Rue Alexis Carrel

59760 **GRANDE-SYNTHE**

Contactez le Directeur Délégué

Tél. : 03.28.25.07.23

Mail : ufa.automobile-transport@ac-lille.fr

Les conditions d'accès à la formation

Signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur
Etre âgé entre 16 et 25 ans (dérogation possible)
Etre déclaré apte physiquement au travail à effectuer en entreprise (visite médicale d'embauche obligatoire)
Etre titulaire d'un CAP dans le domaine de la maintenance de véhicules ou avoir réalisé une seconde dans ce même domaine sous statut scolaire ou réorientation après une classe de 1ère

Le rythme de l'alternance

1 semaine en centre de formation,
1 semaine en entreprise

Les débouchés à l'issue de la formation

Les métiers :

- Electricien installateur
- Technicien de maintenance industrielle

Poursuites d'études possibles :

- MC Technicien en énergies renouvelables
- MC Technicien en réseaux électriques
- BTS Electrotechnique
- BTS Maintenance des Equipements Industriels
- BTS Conception et Réalisation des Systèmes automatiques
- DUT en université